



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 40466

Texte de la question

M. Daniel Fidelin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Colombie. De nombreuses associations, notamment Amnesty international, s'interrogent sur le respect des droits de l'homme en Colombie. Ils craignent notamment que le gouvernement n'ait pas démantelé tous les mécanismes d'impunité protégeant les auteurs de violation des droits humains. Les membres de ces associations ont évoqué également le climat d'insécurité permanent dans lequel les défenseurs des droits de l'homme vivent. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les démarches entreprises par la France ou qu'il compte entreprendre pour s'assurer que la Colombie respecte les droits de l'homme et pour garantir un climat serein à la société civile.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français suit avec la plus grande attention la situation humanitaire en Colombie. Il est bien conscient du travail essentiel réalisé sur le terrain par certaines organisations non gouvernementales, dont les représentants font souvent preuve d'un courage et d'un dévouement remarquables. Il prête une attention vigilante à leurs remarques et recommandations et apporte son plein soutien à leur travail. Au sein des instances multilatérales appropriées et dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, la France exprime sans relâche son attachement au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Comme l'honorable parlementaire le sait, la France appuie les efforts du président Alvaro Uribe pour restaurer l'autorité de l'État et rétablir la paix. C'est dans cette perspective qu'elle met en oeuvre une coopération technique visant notamment à favoriser le renforcement des institutions de l'État dans ce pays. Elle soutient, par ailleurs, les bons offices du secrétaire général des Nations unies en vue de parvenir à une solution négociée. La déclaration de Londres, signée le 10 juillet 2003 par la France ainsi que par les principaux partenaires de la Colombie, approuve la politique menée par le président colombien mais conditionne cet appui au respect des droits de l'homme. Cette position équilibrée est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment dans les conclusions du Conseil du 26 janvier 2004 sur la Colombie ainsi que lors de la 60e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies. Instruit par l'expérience, le peuple colombien se montre favorable, dans sa majorité, à la politique de fermeté du président Alvaro Uribe à l'égard des groupes armés illégaux. Mais aucune paix durable ne pourra être trouvée en dehors d'une solution négociée, que la France appelle de ses vœux.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fidelin](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40466

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3899

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9176